



CONSEIL COMMUNAL

FOUNEX

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du 23 mars 2015

Présents :	36 membres
Excusés :	11 membres
Absents :	3 membres
Rédactrice du procès-verbal :	Sandra Thuner

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Assermentation
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2014
4. Communications de la Municipalité
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Préavis Municipal N° 60/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 137'000.00 TTC en vue de financer l'étude relative à la création d'un trottoir à la route de Châtaigneriaz et l'aménagement d'un giratoire au carrefour des chemins de l'Épinette et des Neyruaz
7. Préavis No 61/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 94'000. --TTC en vue de financer l'étude du réaménagement du chemin des Fontaines
8. Préavis No 62/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 31'000. -- TTC, en vue de financer l'étude relative aux travaux de réfection et de réaménagement des carrefours du chemin des Repingonnes et du chemin de Pacoty
9. Préavis No 63/2011-2016 concernant l'octroi d'un prêt de CHF 200'000. —à la société coopérative du Port de Founex afin de procéder aux travaux de renforcement de la digue
10. Propositions individuelles et divers.

Après les souhaits de bienvenue à la 20^{ème} séance de la législature 2011-2016, le Président du Conseil Communal, M. Maurice Michielini, ouvre la séance et lit l'ordre du jour de ladite séance.

Intervenants : Membres du comité de la Société coopérative du Port de Founex,
Messieurs Claude Jean-Cartier et Alain Perrier.

1) APPEL

36 Conseillers sont présents.

2) ASSERMENTATION

Madame Anita Widmer est assermentée.

3) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2014

M. Baer, prend la parole au nom de M. Righetti, concernant le point 9 (*page 9*) premier paragraphe, il souhaite faire remarquer que contrairement à ce que M. Debluë avait dit, la commission de gestion n'a pas reçu les réponses aux questions ouvertes.

Le procès-verbal ne faisant l'objet d'aucune autre rectification, il est approuvé à la majorité.

Abstention : 1

4) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. FRANÇOIS DEBLUË, SYNDIC

Chef du service des bâtiments

M. Christophe Hermanjat, entre en service à la commune de Founex au 1^{er} avril de cette année en tant que Chef de service des bâtiments.

Directives concernant les toits plats

Décision municipale, soutenue par notre juriste, d'appliquer l'alinéa 2 de l'article 31 de notre règlement communal sur le plan général d'affectation et les constructions qui stipule :

« La Municipalité peut autoriser des toits aménagés en terrasse, engazonnés ou non. »

Le SDT en a été dûment avisé.

Si en zone villa, les toits plats sont autorisés, ceci n'est pas le cas en zone village.

Nouvelle procédure – demande de crédit d'étude si honoraires dépassent CHF 20'000.00

A l'ordre du jour de ce soir, il y a plusieurs demandes de crédit d'étude. La Municipalité a voulu cette nouvelle procédure pour les projets futurs ainsi que pour ceux qui sont en cours et même si l'étude est déjà réalisée. Cette pratique sera désormais appliquée pour tout engagement de crédit.

Recommandations de la Commission de gestion

Au conseil du mois de juin, et ceci est formel, une réponse officielle sera donné au Conseil ainsi qu'à la commission de gestion concernant les questions posées par cette dernière. La procédure qui sera appliquée concernant ces réponses n'est pas encore définie.

M. Baer signale qu'il y a un conseil communal au mois de mai et il serait bien d'avoir ces réponses à ce moment-là, étant donné que la commission doit présenter son rapport pour le mois de juin et que les remarques ont été soulevées au mois de juin 2014 pour l'exercice 2013.

M. F. Debluë souhaite avoir ce mois supplémentaire pour les réponses et la prochaine fois ces remarques seront traitées plus rapidement.

M. Jean-Pierre Debluë, Municipal

Réaménagement autour de l'Auberge communale :

Le chantier arrive à bout touchant. La place de jeux sera ouverte dès le 3 avril prochain.

Cheminement piétonnier La Treille – Rte de Châtaigneriaz

Les travaux sont presque entièrement terminés et le cheminement est ouvert au public. Reste encore à effectuer de petits travaux d'engazonnement.

SIED – déchetterie intercommunal – appel d'offres

Dans le cadre du renouvellement du marché de transport et de traitement des déchets provenant de la déchetterie intercommunale des Communes de Coppet et de Founex, et conformément à la législation sur les marchés publics en vigueur à laquelle le service intercommunal pour l'exploitation de la déchetterie (SIED) est assujéti, une procédure d'appel d'offres ouverte soumise aux traités internationaux est parue par voies officielles, le vendredi 20 mars. La décision d'adjudication devrait intervenir dans le courant de l'été 2015 en vue d'un début de mandat au 1^{er} janvier 2016.

Le mandataire recherché est une entreprise spécialisée dans le domaine du transport et/ou du recyclage des déchets, en association ou en sous-traitance, qui offrira des prestations de transport, d'élimination et de revalorisation des déchets collectés et qui proposera une location des bennes de collecte.

Travaux chemin Oche Combe

Conformément à ce qui a été annoncé aux riverains, les travaux de réfection du chemin Oche Combe débuteront le 30 mars. Ce dernier sera totalement fermé à la circulation durant les travaux, exception faite des riverains du dit chemin. Les travaux sont prévus pour une durée d'environ 3 mois.

Aménagement de deux arrêts de bus – Founex Ouest

Les travaux précités débuteront dans la première quinzaine du mois d'avril, ceci pour une durée d'environ 2 mois. La circulation bidirectionnelle est maintenue.

Pose de panneaux « attention enfants » dans la zone 30

Pour faire suite à la demande d'un conseiller lors de la séance du mois d'octobre dernier, concernant la pose de panneaux « attention enfants » dans la zone 30, des renseignements ont été demandés au Voyer de l'Etat. Ce dernier nous a répondu que dans la zone 30, les piétons ne sont en aucun cas prioritaires et qu'il ne faut pas délivrer de faux messages aux usagers de la route. De plus, le signal OSR enfants ne peut être installé qu'à proximité directe d'établissements scolaires.

5) COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

M. Michielini remercie les personnes ayant œuvré lors des dernières votations du 8 mars.

Nomination pour les commissions

Suite à la démission de M. Christophe Hermanjat du conseil communal, les commissions suivantes doivent être complétées :

Commission SIED : Mme Christa von Wattenwyl est élue.

Commission intercommunale ASCOT : M. Sabino Cella est élu.

Commission intercommunale AJET : M. Sabino Cella est élu.

Commission des routes : Monsieur Alain Mermoud est élu.

Agenda conseil communal

Prochains conseils 11 mai 2015 à 20h15

22 juin 2015 à 18h30

Elections conseil communal 2016

Le Service des communes et du logement, Lausanne nous a fait parvenir une lettre d'information concernant les élections 2016, à noter :

Premier tour : 18 janvier 2016 à 12h : délai de dépôt des listes.

28 février 2016 : élections

Deuxième tour : 1 mars 2016 : délai de dépôt des listes

20 mars 2016 : élections

6) PRÉAVIS MUNICIPAL NO 60/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 137'000.00 TTC EN VUE DE FINANCER L'ÉTUDE RELATIVE À LA CRÉATION D'UN TROTTOIR À LA ROUTE DE CHÂTAIGNERIAZ ET L'AMÉNAGEMENT D'UN GIRATOIRE AU CARREFOUR DES CHEMINS DE L'ÉPINETTE ET DES NEYRUAZ

M. J.-P. Debluë précise que les crédits d'études soumis ce soir ont déjà été en partie étudiés mais conformément à la communication de la Municipalité (voir ci-dessus), ce nouveau fonctionnement sera désormais en vigueur.

Il termine par la lecture des conclusions de ce préavis.

M. Magnenat lit les conclusions de la commission des routes.

M. Vaucher lit les conclusions de la commission des finances.

Discussion

La parole n'est pas demandée.

Décision

Il est procédé au vote à main levée.

Le préavis No 60/2011-2016 est accepté à l'unanimité.

7) PRÉAVIS NO 61/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 94'000. --TTC EN VUE DE FINANCER L'ÉTUDE DU RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES FONTAINES

M. J.-P. Debluë comme précédemment, fait la lecture des conclusions de ce préavis.

M. Rosselet lit les conclusions du rapport de la commission des routes.

M. Mange lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

Décision

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote à main levée.

Le préavis No 61/2011-2016 est accepté à l'unanimité.

8) PRÉAVIS NO 62/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 31'000.-- TTC, EN VUE DE FINANCER L'ÉTUDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE RÉAMÉNAGEMENT DES CARREFOURS DU CHEMIN DES REPINGONNES ET DU CHEMIN DE PACOTY

Comme pour les deux préavis ci-dessus, dans un but de conformité cette demande de crédit d'étude est faite. M. J.-P. Debluë lit les conclusions du préavis.

M. Veluz lit les conclusions du rapport de la commission des routes.

M. Lehoux lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

Décision

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote à main levée.

Le préavis No 62/2011-2016 est accepté à l'unanimité.

9) PRÉAVIS NO 63/2011-2016 CONCERNANT L'OCTROI D'UN PRÊT DE CHF 200'000.-- À LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DU PORT DE FOUNEX AFIN DE PROCÉDER AUX TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA DIGUE

M. Philippe Schirato présente ce préavis en détail. Il termine par la lecture des conclusions de ce préavis.

M. Lehoux lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

Discussion

M. Rothacher note que, selon les chiffres et les constatations de la commission des finances, il est raisonnable d'envisager un prêt de CHF 200'000.— à cette coopérative. Par contre il s'étonne que cette coopérative prévoit un investissement de CHF 2'600'000.— pour renforcer les digues, et il souhaite savoir comment va-t-elle faire pour financer un tel montant et quels sont les revenus de cette société.

M. Perrier répond qu'étant donné que le port est sur le domaine public, il n'est pas possible de faire une hypothèque de biens. Lors de la prochaine assemblée générale, il est prévu de

procéder à des charges extraordinaires et à une augmentation du prix des places d'amarrage pour un laps de temps de 3 ans. Aujourd'hui la digue est faite et payée, il faut encore financer les autres aménagements à l'intérieur du port.

M. Schirato ajoute que les propriétaires des places d'amarrages achètent des parts de la coopérative, ces dernières ont une certaine valeur qui décroît sur 50 ans. Il est donc prévu de faire un appel de fonds pour les 50 prochaines années.

M. Mange interpelle les représentants de la société coopérative, il souligne qu'il est surprenant qu'une telle demande d'un montant aussi important ne soit pas accompagnée d'un plan de financements afin de savoir comment l'ensemble, l'amortissement et les intérêts vont être financés. Il termine en s'adressant à la Municipalité, et souhaite avoir des détails sur le contrat de prêt établi dont il est fait état dans ce préavis et aimerait savoir si des garanties sont apportées sur les CHF 200'000.--. Il s'inquiète de l'augmentation de la dette de cette coopérative.

M. F. Debluë répond qu'il n'y a pas de garantie hypothécaire mais les fonds engagés par la coopérative sont garantis par les coopérateurs tout en rappelant qu'il y a aujourd'hui 240 navigateurs. La Municipalité pense qu'un prêt de CHF 200'000.-- n'est pas énorme et suggère aux membres du comité de la société coopérative de fournir, une fois l'assemblée générale passée, un plan d'investissements qui pourrait être communiqué aux conseillers.

M. Perrier répond que lors de l'assemblée générale de la coopérative, qui se tiendra le mois prochain, tous les documents seront établis avec des prix définitifs et des plans écrits. Un business plan sera transmis à la Municipalité qui pourra l'adjoindre au contrat.

M. Rothacher souhaite que si ce prêt est accordé, nous ayons l'assurance qu'en cas de soucis, nous passions en premier débiteur, avant les banques. Il ajoute que pour voter ce crédit, il aurait été nécessaire d'avoir le plan financier de la Société coopérative car ici on accorde, en fait un crédit en blanc et même s'il y a un côté sympathique ce n'est pas très sérieux.

M. Schirato souhaite rappeler que ce port fonctionne depuis 30 ans sans qu'aucun problème financier ne surgisse avec des coopérateurs responsables.

Décision

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote à main levée.

Le préavis No 63/2011-2016 est accepté.

Abstentions : 3 Non : 2

10) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Guichoud souligne, concernant la belle place de jeux, que le double box y attenant fait vieux. Serait-il possible de prévoir un coup de peinture.

M. J.-P. Debluë répond que ces travaux sont prévus, le devis est accepté.

M. Schirato ajoute que ce point était au budget.

M. Zutter, concernant le bas de la route des Soufflettes. Il lui semblait que le mur à cet endroit devait être égayé par de la végétation. Actuellement ce lieu est aménagé de telle sorte qu'il semble difficile d'y mettre de la végétation, qu'en est-il ?

M. J.-P. Debluë répond qu'il était prévu dans un premier temps de planter quelque chose à cet endroit. Aujourd'hui étant donné que le trottoir est à 10 cm du mur et qu'il y a du béton pour

tenir les pavés, la quantité de terre présente est insuffisante pour prévoir une plantation, néanmoins ce point va être étudié.

M. Magnenat abonde dans le sens de M. Zutter et se souvient que la végétalisation de ce mur avait été prévu et promis.

Mme Chiari-Bory a le plaisir d'informer l'assemblée, qu'en vue des élections de février 2016, un nouveau parti est en voie de création à Founex, ci-dessous le texte officiel :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les conseillers,

Monsieur le Président l'a mentionné, il y aura des élections en février 2016.

Nous avons le plaisir de vous informer qu'un nouveau parti/liste est en voie de création à Founex.

Cette liste / parti qui portera le nom de « Alliance des Citoyens de Founex » est une liste apolitique, c'est à dire sans orientation politique, dont la volonté est de servir les intérêts de tous les habitants du village et de rassembler sous une seule bannière toutes les tendances représentatives de notre commune sans aucune consigne de vote.

Ce faisant nous souhaitons perpétuer le système d'entente communale tel qu'il a existé jusqu'à ce jour.

Une séance d'information aura lieu fin avril où nous nous réjouissons de vous présenter plus en détail notre programme et notre comité.

Je vous invite tous à vous joindre à cette séance.

Merci pour votre attention.

M. Rusca se réjouit de voir le début des travaux au Chemin Oche Combe, mais s'inquiète du trafic qui va se déplacer au chemin des Neyruaz. Il demande à la Municipalité des prendre les mesures nécessaires pour faire respecter les limites de vitesses ou même de baisser la limite de vitesse temporairement à cet endroit.

M. J.-P. Debluë prend bonne note de ceci.

M. Zutter remarque qu'auparavant, les cloches de l'auberge sonnaient pour annoncer la séance de conseil communal. Il demande pourquoi ceci n'est plus le cas.

M. F. Debluë demande si l'assemblée le souhaite et si techniquement c'est toujours possible, cette coutume pourrait être réactivée. *L'assemblée acclame ce point.* Les cloches sonneront donc avant le conseil communal si c'est possible.

M. Guichoud : selon la feuille d'avis, un sens unique sera mis au chemin des Cuttemers. Il souhaite savoir depuis où ?

M. J.-P. Debluë précise que ce panneau sera posé depuis le Chemin de l'Eau-Vive sur la partie Ouest côté Coppet, afin de préserver cette route.

M. Guichoud remarque qu'il n'y a pas de ventilation dans les toilettes publiques.

M. Schirato note ceci et étudiera ce point.

M. Guichoud souhaite savoir s'il était possible au Chemin de la Forge de boucher momentanément les gros trous.

M. J.P. Debluë répond que de gros travaux sont prévus à cet endroit, effectivement le trottoir de ce chemin sera refait ainsi que la fondation de la route et un tapis provisoire sera posé en attendant l'installation du chauffage à distance, ensuite seulement la route sera terminée. Mais les gros trous seront bouchés avant si nécessaire.

M. Guichoud pour le même endroit, aimerait savoir quand les deux places de parc seront utilisables.

M. J.-P Debluë répond que ceci est prévu dès fin avril. Il ajoute qu'à la fin du projet des places de parc sont prévues le long de la voie de chemin de fer.

M. Guichoud note que les ASP ont parfois peu de diplomatie lors de leurs interventions.

M. F. Debluë répond que ce point sera abordé avec eux.

M. Guichoud, suite à la visite des bâtiments du chemin de la Forge, souhaite faire les remarques suivantes :

- les appartements sont sympathiques mais il serait bien dans un éventuel futur de penser à mettre de plus grands réfrigérateurs dans les grands appartements.
- dans la buanderie, il y a un endroit très dangereux et il faudrait le signaler et peut-être le protéger.

M. Schirato répond qu'effectivement cet endroit est dangereux et la pose d'une mousse est prévue et ceci concerne un seul des 5 immeubles.

M. Michielini signale que lors des dernières votations une dame a demandé si, dans la commune, il y avait un défibrillateur.

M. F. Debluë répond que ce sujet avait été abordé, mais qu'il y avait certaines craintes à l'époque pour une telle installation.

M. Schirato remarque que les nouveaux défibrillateurs sont maintenant facile à utiliser et que ce sujet sera abordé en Municipalité prochainement.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la séance et invite l'assemblée au repas.

La séance est clôturée à 21h35

Founex, le 12 avril 2015

Le Président

Maurice Michielini

la Secrétaire

Sandra Thuner

